



Communiqué de presse

Paris, le 14 janvier 2021,

**CCI France salue les nouvelles aides à destination des entreprises annoncées par le Gouvernement et appelle à garantir certaines dérogations pour faire face au couvre-feu généralisé.**

Bien que le couvre-feu à 18h ne soit pas une solution satisfaisante pour l'activité économique (baisse significative de chiffres d'affaires évaluée à 25% en moyenne), le réseau des CCI (Chambres de commerce et d'industrie) considère que cette décision est un moindre mal en comparaison des reconfinements observés dans les autres pays européens.

« Le Gouvernement a conscience de l'impact négatif du couvre-feu sur l'économie et prend des mesures de soutien supplémentaires pour aider les entreprises à y faire face. Nous ne pouvons que saluer ces nouvelles aides pour élargir le fonds national de solidarité, inciter les restaurateurs à continuer de développer la vente à emporter et la vente à distance, couvrir les charges fixes de l'hôtellerie, mobiliser les banques pour soutenir nos entreprises. » souligne Pierre Goguet, Président de CCI France.

A l'issue de la Conférence de presse du Gouvernement, le réseau des CCI appelle à garantir plusieurs dérogations permettant de mieux amortir l'impact négatif du couvre-feu pour les commerces et les restaurateurs :

- La généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, en particulier pour les mois de janvier et février, couvrant notamment la période des soldes d'hiver,
- La dérogation au couvre-feu pour les livraisons d'une part et la vente à distance pour les restaurateurs et traiteurs, permettant aux Français d'être livrés ou de venir retirer leurs plats après 18h.

« Le réseau des CCI se tient aux côtés des secteurs impactés, qu'ils soient fermés administrativement ou en baisse de chiffre d'affaires liée au couvre-feu. Toutes nos CCI sont mobilisées pour orienter les entreprises vers les aides auxquelles elles peuvent bénéficier et pour les accompagner au quotidien.» conclut Pierre Goguet.

---

**Contact presse : Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. [f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)**

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. [www.cci.fr](http://www.cci.fr)

@CCIFrance

8-10 rue Pierre Brossolette – CS 90166 – 92309 Levallois-Perret Cedex T. 01 44 45 37 00 [www.cci.fr](http://www.cci.fr)